



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE
Numéro du produit	21385
Synonymes; marques commerciales	DIAMMONIUM ORTHOPHOSPHATE, DIAMMONIUM HYDROGENPHOSPHATE, DIAMMONIUMFOSFAT (DAB) FG, DIAMMONIUM PHOSPHATE GRANULAR FOOD GRADE, DIAMMONIUM PHOSPHATE TECHNICAL GRADE, PRAYPHOS DAP, PRAYHPOS DAP FG, DIAMMONPHOSPHAT, DIAMM PHOS XTL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119490974-22-XXXX
Indications sur l'enregistrement REACH	Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.
Numéro CAS	7783-28-0
Numéro CE	231-987-8

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie Agro-Alimentaire Manufacture of fertilizers Fire- resistant agent Paper production Applications industrielles diverses Intermédiaire pour l'industrie chimique
--------------------------	--

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	21385

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
-------------------	------------

## DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

**Dangers pour la santé humaine** Non Classé

**Dangers pour l'environnement** Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Numéro CE** 231-987-8

**Mentions de danger** NC Non Classé

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

**Nom du produit** DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

**Numéro d'enregistrement REACH** 01-2119490974-22-XXXX

**Indications sur l'enregistrement REACH** Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

**Numéro CAS** 7783-28-0

**Numéro CE** 231-987-8

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Information générale** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Garder la personne touchée en observation. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**Inhalation** Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne donnez pas de lait ou de boissons alcoolisées. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact cutané** Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact oculaire** Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

## DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Ammoniac. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Phosphore.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la formation et la dispersion de poussières.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

<b>Précautions d'utilisations</b>	Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
<b>Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail</b>	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Précautions de stockage</b>	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Stocker à l'écart des produits suivants: Bases. Matières comburantes. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. Protéger de l'humidité.
--------------------------------	---

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Commentaires sur les composants</b>	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
<b>DNEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 34.7 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6.1 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 2.1 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.8 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20.8 mg/kg p.c. /jour
<b>PNEC</b>	- eau douce; 1.7 mg/l - eau de mer; 0.17 mg/l - rejet intermittent; 17 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Prévoir une ventilation suffisante.
--	-------------------------------------

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
--------------------------------------	--

<b>Protection des mains</b>	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. l'épaisseur du gant 0.11mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
-----------------------------	--

<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.
--	---

## DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m <sup>3</sup> . S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Crystalline powder.
<b>Couleur</b>	Blanc/blanc cassé.
<b>Odeur</b>	Sans odeur. à Ammoniac.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution diluée): 7.5 - 8.5 (1%)
<b>Point de fusion</b>	155°C
<b>Point d'écoulement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de congélation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	0.94 - 1.62
<b>Densité apparente</b>	500 - 800 kg/m <sup>3</sup>
<b>Solubilité(s)</b>	~ 690 - 700 g/l eau @ 20°C Soluble dans l'eau. Insoluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.

## DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

Température de décomposition	150°C
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	132 g/mol
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité                      Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique              Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses              Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter              Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles              Bases fortes. Oxydants puissants. Humidité.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux              Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Phosphore.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale)              Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Orale, Rat OECD 425

##### Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)              Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL<sub>50</sub> > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin OECD 402

## DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL<sub>50</sub> > 5000 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Rat

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant. Lapin OECD 404

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant. Lapin

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Non sensibilisant. OECD 429

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Test de Ames: Négatif.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité, Dépistage - NOAEL >= 1500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat OECD 422

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour le développement: - NOAEL: >= 1500 mg/kg, Orale, Rat OECD 422

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicocinétique**

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **Inhalation**

Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

### **Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

### **Contact cutané**

Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

## DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

**Contact oculaire** Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversements fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 155 mg/l, Poissons  
CL<sub>50</sub>, 96 heure: 1700 mg/l, Poissons  
OECD 203

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heure: 1790 mg/l, Invertébrés d'eau douce

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** NOEC, Chronic, : 100 mg/l, Selenastrum capricornutum  
OECD 201

**Toxicité aiguë - microorganismes** NOEC, : 100 mg/l, Boues activées  
OECD 209

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

## DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

### 14.1. Numéro ONU

Aucune information requise.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune information requise.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise.

### 14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Aucune information requise.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision** 23-02-23

**Numéro de version** 5.000

**Remplace la date** 16-11-22

**Numéro de FDS** 21385

**DIAMMONIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE****Statut de la FDS**

Approuvé.

**Signature**

Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.